



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 113112

Texte de la question

M. Gwendal Rouillard attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation préoccupante dans laquelle se trouvent les missions locales et ses conséquences sur l'insertion des jeunes. Les jeunes sont aujourd'hui la population la plus exposée à la pauvreté dans notre pays. Ils sont 20 % parmi les 18-24 ans à vivre avec moins de 60 % du revenu médian alors qu'ils étaient 12 % seulement il y a trente ans. La crise financière de 2008 n'a fait qu'aggraver cette situation avec une hausse significative du chômage qui touche désormais près d'un jeune actif sur cinq. À peine ont-ils quitté le système scolaire que ces derniers se trouvent immédiatement placés en situation de concurrence exacerbée afin de décrocher les quelques emplois qui leur sont proposés. De fait, chaque jeune doit, outre ses compétences professionnelles, disposer d'un tempérament et d'une volonté sans faille afin d'y parvenir. De plus, pour une grande majorité de ces jeunes, hélas, l'obtention d'une première expérience professionnelle n'est pas un aboutissement en soi, mais le début d'un parcours d'obstacles fait d'instabilité et de précarité en raison de la multiplication des temps partiels et des missions de courte durée. Dans ce contexte, le besoin d'accompagnement par les missions locales s'est amplifié ces dernières années avec l'exigence de donner de la cohérence à des parcours de plus en plus décousus. Aussi, le Gouvernement, en décidant de ne pas renouveler 1 000 postes de conseillers en insertion, va totalement à contre-courant des enjeux de l'insertion des 16-25 ans en fragilisant le travail des missions locales sur le terrain. Cette décision est d'autant moins compréhensible que, dans le même temps, le Gouvernement, à travers les contrats d'autonomie créés avec le « plan espoir banlieue », a confié à des opérateurs privés le soin d'insérer ces jeunes dans l'emploi moyennant un coût que de nombreux rapports jugent très excessif au vu des résultats obtenus. Ainsi l'inspection générale des finances fait état d'un taux de retour à l'emploi durable de 4 % seulement et Mme Chantal Brunel, députée UMP, dans son rapport sur les politiques du travail et de l'emploi, estime pour sa part que « chaque sortie positive aura coûté 14 000 euros au contribuable ». Il lui demande pourquoi le Gouvernement poursuit une politique aussi coûteuse qu'inefficace tout en diminuant les moyens affectés au service public de l'insertion des jeunes, et en particulier aux missions locales, qui ont une véritable connaissance du terrain.

Données clés

Auteur : [M. Gwendal Rouillard](#)

Circonscription : Morbihan (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113112

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7070

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)